

## **Sous-groupe 2: “Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux (OII) de l’UNESCO”**

### **Résumé informel**

**28 février 2017**

#### **1. Adoption de l’ordre du jour**

Les Co-Présidents ont ouvert la séance et rappelé la 38 C/Résolution 101, qui souligne la nécessité d’exploiter les opportunités pour une plus grande synergie, harmonisation, efficacité et impact, en prenant en compte les mandats des divers programmes intergouvernementaux, comités et conventions. Le mandat du groupe de travail a souligné qu’une réforme globale menée par les États membres était nécessaire pour améliorer la gouvernance et la prise de décisions stratégique de l’UNESCO, notamment en relation à l’Agenda 2030. Les Co-Présidents ont évoqué que l’une des raisons pour la création du groupe de travail a été en réponse au rapport des Auditeurs externes. Alors que les États membres ne souscrivent pas à la plupart de leurs recommandations, certaines analyses pourraient encore être pertinentes.

Les Co-Présidents ont informé que la réunion, initialement prévue en janvier 2017, a été reportée suite à une décision du Bureau pour donner plus de temps à la traduction des documents dans les deux langues de travail, puisque la plupart des organes avaient soumis leurs réponses uniquement en anglais. Les Co-Présidents ont déclaré que l’ordre du jour initial et le programme de travail avaient été modifiés, suite aux demandes formulées par les délégations lors des consultations avec tous les groupes électoraux. L’examen des organes internationaux et intergouvernementaux (OII) par leur fonction et type conduirait à une approche plus cohérente et rationnelle. L’ordre du jour a été adopté.

#### **2. Programme de travail**

Les Co-Présidents ont présenté le calendrier des réunions du Sous-Groupe. Au cours de chaque séance, un groupe de OIIs différent serait considéré : en premier, les conseils et comités intergouvernementaux, puis les conventions, suivis par les Fonds Internationaux, Programmes internationaux et organes d’experts internationaux, ainsi que les Instituts de catégorie I. Les points 3f, 3g et 3h seraient examinées lors de la réunion du 31 mars. La demande du Secteur des Sciences humaines et sociales a été prise en compte, et il a été suggéré que les points 7d et 7e soient considérés en conjonction avec le point 3e. Le programme de travail a été ainsi adopté.

Les Co-Présidents ont présenté les « outils », qu’ils avaient préparés pour faciliter les discussions. Ils ont remercié les délégations qui ont aidé à compiler la matrice des Co-Présidents, établie sur la base des réponses reçues des OIIs, et permettant de faciliter la comparaison entre les OIIs pertinentes. Par ailleurs, la note des Co-Présidents avait répertorié les questions transversales identifiées au cours du débat général du Groupe de Travail qui s’est tenu en avril 2016 ; à savoir l’efficacité ; l’harmonisation ; l’alignement avec les C/5 et les priorités de l’UNESCO ; la cohérence et les synergies ; ainsi que les meilleures pratiques et des réductions de coûts. Les délégués ont été encouragés à se concentrer sur ces thèmes. En raison

du temps limité, il y aurait une série d'interventions par point de l'ordre du jour. Les représentants des secrétariats des Olls seraient présents dans la salle pour répondre à toutes les questions. Les Co-Présidents donneraient une brève introduction avant d'ouvrir le débat sur chaque point.

Un État membre a demandé que la réunion prévue pour le 9 mai 2017 soit reprogrammée. Les Co-Présidents ont répondu que le Bureau et le Secrétariat tiendraient des consultations à ce sujet, notant que de nombreuses autres réunions ont lieu durant la même période.

Certains États membres ont pris la parole pour faire de brèves déclarations générales. Ils ont reconnu les travaux menés par les Co-Présidents. Des consultations intensives avec tous les groupes électoraux et la préparation des matrices très pratiques, étaient des références utiles pour les discussions. Les délégués ont rappelé la nécessité d'éliminer les incohérences, d'accroître la transparence et de réduire les dédoublements, découlant du paragraphe 5 de la 38 C/Résolution 101. Certains ont fait remarquer que le processus pourrait être considéré comme un exercice de bilan, l'objectif global étant d'améliorer la cohérence de « l'univers UNESCO ». L'importance de s'assurer que les mandats et le travail des Olls demeurent en ligne avec le C/5 a été soulignée. Les bonnes pratiques doivent également être recensées et partagées à l'ensemble du système.

### **3. Commissions et Comités intergouvernementaux : sciences naturelles et sciences humaines et sociales (points 3a, 3b, 3c, 3d, 3e de l'Ordre du jour)**

Les Co-Présidents ont partagé leur analyse préliminaire des éléments compilés dans la matrice, en identifiant les domaines dans lesquels une harmonisation entre Commissions et Comités intergouvernementaux serait envisageable. Ceux-ci comprennent la mise à jour des mandats, la composition (« rajustement »), le rôle des experts, les méthodes de travail, le rôle et la composition des bureaux, les procédures décisionnelles, la fréquence des réunions et l'utilisation des langues. Un déséquilibre en termes de ressources et de budgets a également été observé.

Dans leurs observations sur la matrice des Co-Présidents, beaucoup d'États membres ont souligné l'importance du rapprochement des Olls avec le C/5, le C/4 et l'Agenda 2030. Une participation accrue des Olls dans la préparation et la mise en œuvre du C/5, ainsi que des compte-rendu réguliers à la Conférence générale de leurs ressources et résultats ont été suggérés. Il pourrait être envisagé de permettre aux Olls de répondre au questionnaire pour le projet du C/5. Il a été souligné que la Conférence générale prend seulement note des rapports des Olls. L'élaboration de rapports pour la Conférence générale pourrait être améliorée afin d'inclure un cadre stratégique de résultats. Certains ont suggéré que chaque organisme puisse élaborer un plan d'action pour assurer une harmonisation plus étroite. Un État membre a proposé que la Conférence générale procède à des évaluations de performance des Olls. Les États membres ont besoin d'exercer une plus grande appropriation et les Olls davantage de responsabilité.

Certains États membres ont estimé que les recommandations pertinentes du Sous-Groupe 1 devraient s'appliquer aux Olls, comme une meilleure documentation, des ordres du jour annotés, des consultations officieuses à participation non limitée sur les projets de décisions et

des procès-verbaux des réunions du Bureau. Les États membres ont vivement insisté sur le caractère intergouvernemental des Olls. Dans le même temps, le rôle des experts reste précieux. C'est pourquoi, il était important garantir la qualité de l'expertise dans les Olls.

Une représentation géographique équitable et inclusive restent des principes très importants. À cet égard, les limites doivent être définies pour les mandats des membres des Olls : deux mandats consécutifs, en règle générale. Selon certains délégués, les six langues des Nations Unies devraient être utilisées autant que possible. La possibilité de diminuer le nombre global de Olls et des langues utilisées dans les réunions a également été soulevée par un État membre.

Les États membres se sont référés au rôle, composition et procédure des bureaux des Olls. Il a été noté qu'il n'y avait aucune harmonisation entre les Olls. Par rapport aux autres entités des Nations Unies, les bureaux prennent souvent des décisions stratégiques, y compris sur l'utilisation des fonds. En termes de composition, les bureaux des certains Olls avaient une représentation intergouvernementale, tandis que d'autres avaient des experts, ou un mélange des deux. En termes d'harmonisation, le respect de la nature intergouvernementale des Olls, la représentation géographique équitable et la transparence sont souhaitables.

Certains délégués ont indiqué que le renforcement de la compétence des nouveaux membres des Olls soit promu. Un code de gouvernance générale pourrait également être élaboré pour la 40<sup>ème</sup> session de la Conférence générale. En outre, l'utilisation accrue de documents web, de méthodes de travaux digitales, de *web - streaming* et d'un modèle pour tous les ordres du jour avec des liens hypertextes conviviaux, a été proposée.

Les Co-Présidents ont résumé les débats concernant la matrice des Co-Présidents sur les Commissions et Comités intergouvernementaux en huit points :

1. Désir d'un système plus intégré, aligné et uni (synchronisation possible en termes de préparation du C/5, révision du C/4, calendrier, comptes rendus, renforcement des capacités)
2. Renforcement de la nature intergouvernementale des Olls (questions : sélection des experts, conflits d'intérêts)
3. Mise à jour des mandats (vis-à-vis de l'Agenda 2030 et les développements internationaux)
4. Limitation générale des mandats pour promouvoir la diversité et l'exclusivité
5. Révision du rôle, de la composition et des procédures des Bureaux
6. Efficience (meilleures pratiques pour les méthodes de travail, stratégies/plans d'action)
7. Transparence, responsabilité et visibilité
8. Dialogue entre Etats membres, Olls, et Secrétariat

Le Sous-Groupe a ensuite commencé la revue des Commissions et Comités intergouvernementaux individuellement. Les Co-Présidents ont souligné les questions communes qui pourraient être adressées, telles que :

- Composition
- Equilibre Géographique

- Limitation des mandats
- Fréquence des sessions
- Langue
- Liens avec le C/5, C/4, C/3 et l'Agenda 2030
- Comment les Programmes interagissent avec d'autres entités UNESCO, UN ou internationales
- Comment les différentes composantes travaillent ensemble (Comité consultatif, Bureau, Comité, etc.)
- Mécanismes de diffusion de l'information

#### **a. Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI)**

Après l'introduction des Co-Présidents, les États membres ont souligné que le PHI était le seul programme intergouvernemental dans son domaine. Au cours du débat, il a été noté que la composition actuelle du Bureau peut être modifiée pour refléter le caractère intergouvernemental du PHI. Les commentaires précédents concernant le rôle et les procédures du Bureau s'appliquent également. En outre, il n'y a pas de limites pour se faire réélire. L'utilisation des langues est une question qui mérite réflexion. De même, il a été noté que les documents étaient souvent disponibles qu'en anglais seulement.

Alors que l'utilisation de l'informatique a été saluée, les délégués ont indiqué qu'elle ne pourrait pas remplacer les processus décisionnels intergouvernementaux. Il a été recommandé que les réunions du Conseil continuent à se tenir au Siège de l'UNESCO. En outre, la pratique de discuter et d'approuver les résolutions immédiatement après le débat sur chaque point (et non pas à la fin de la session) a été encouragée. Il a été évoqué la possibilité que le Conseil se réunisse tous les deux ans, accompagné d'un mécanisme de dialogue entre les sessions (ex. le Groupe international de soutien du MAB). Des manques de communication entre les bureaux hors-siège et le Siège sur le partage des résultats et les rapports aux États membres dans le cadre des activités opérationnelles de l'IHP ont été mentionnés.

La Secrétaire du PHI a confirmé que le cycle de programmation du PHI a été adapté à celui du C/5 pour assurer une harmonisation des programmes et des priorités. Les membres du PHI, ainsi que le réseau étendu des Chaires dans le domaine de l'eau, de Centres de catégorie II et d'autres partenaires ont contribué au C/5. En réponse aux questions sur le Comité de rédaction, elle a expliqué qu'il était composé de deux États membres et d'un membre du Bureau, et sa tâche consistait à s'assurer que les projets de décision soient alignés complètement avec le C/4 et le C/5, ainsi qu'avec les règles et procédures de l'UNESCO.

Pour certains États membres, le PHI présentait plusieurs bonnes pratiques :

- La diffusion des compte-rendu de réunions de Bureau (sur internet), qui sont orientés vers l'action
- La bonne préparation des réunions grâce à des consultations informelles facilitant le processus décisionnel
- L'utilisation des médias sociaux et des technologies de l'information
- Le mécanisme d'introduction des projets de résolution avec le Comité de rédaction.

- La vidéo sur le fonctionnement du PHI pour les nouveaux membres.
- [le Président sortant qui représente sa région comme vice-président *ex-officio* au Bureau.]

#### **b. Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB-ICC)**

Certains États membres ont exprimé une satisfaction générale quant au fonctionnement du MAB-ICC. La relation entre son Bureau et le Conseil a été soulevée, soulignant la nécessité d'assurer un plus grand pouvoir de décision pour ce dernier. L'amélioration de la communication et de dialogue entre le Conseil et le Comité consultatif International a été suggérée afin de renforcer l'application des décisions au niveau national. Les pratiques dans les autres OIIs de l'UNESCO pourraient être étudiées à cet égard.

La limitation à deux mandats consécutifs au sein du Conseil et de son Bureau a été recommandée. Tous les membres du Bureau devraient appartenir aux mêmes pays qui restent au Conseil. Il a été suggéré que les décisions soient mieux mises en évidence dans les rapports et que la possibilité de préparer à l'avance des projets de décision distincts pour chaque point soit considérée (comme dans les autres OIIs). En outre, certains préconisent des réunions dans les six langues de l'Organisation. Enfin, les États membres ont reconnu l'importance de renforcer la visibilité du programme.

Une délégation a demandé, qu'au lieu d'organiser une réunion, les informations examinées lors du Groupe International de soutien pourraient juste être diffusées sur le web. La possibilité que le Conseil se réunisse tous les deux ans a été également mentionnée comme un moyen de réduire les coûts.

Certains délégués ont noté les bonnes pratiques suivantes :

- les efforts d'alignement au C/4 et au C/5
- le Groupe International de soutien
- la planification stratégique, y compris la bonne utilisation des réseaux régionaux

Le Secrétaire de MAB a mis en évidence le fonctionnement efficace des réseaux régionaux. Il a déclaré qu'il y avait une coopération entre le programme MAB, les géoparcs mondiaux et le Centre du patrimoine mondial, qui est reflétée dans le Plan d'Action de Lima. Il a précisé que le Bureau n'avait aucun pouvoir de décision et que les procès-verbaux des réunions du Bureau pourraient être partagés régulièrement sur le site Web du MAB. Il a également assuré que des efforts seraient mis en œuvre pour favoriser un dialogue approprié entre les différents organes du MAB.

#### **c. Conseil Intergouvernemental du Programme Gestion des transformations sociales (MOST)**

Plusieurs délégués ont reconnu l'importance du Programme MOST. Au cours du débat, il a été noté que la composition du Bureau de MOST diffère par rapport aux autres OIIs (huit membres au lieu de six en général). En outre, il serait bénéfique de recevoir les procès-verbaux des réunions du Bureau. Certains ont exprimé une préférence pour que les réunions se tiennent

toujours au Siège de l'UNESCO. Il a été suggéré que la coopération avec le MAB et le PIPT soit renforcée. Les États membres se sont enquis de la révision des statuts de MOST et de l'examen des modifications proposées.

Certains délégués ont noté les bonnes pratiques suivantes :

- Les élections du Bureau ont lieu immédiatement après la Conférence générale, avant la réunion du Conseil
- Une stratégie globale du MOST (qui doit être davantage harmonisée avec le nouveau C/5)
- La participation d'observateurs à la dernière réunion du Bureau
- La coopération rapprochée entre le Bureau et le Conseil

Le Secrétaire de MOST a informé que la nouvelle stratégie a été adoptée à la 199<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif. Le Plan d'Action de MOST sera discuté par le Conseil à sa prochaine session en Malaisie. Le Conseil a demandé à son Bureau de préparer les modifications aux statuts. Le Groupe de travail du Bureau a préparé un rapport qui doit également être examiné par le Conseil à Kuala Lumpur, compte tenu des discussions du Groupe de travail sur la Gouvernance. Par la suite, les révisions des statuts devraient être examinées par la Conférence générale.

#### **d. Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS)**

Seuls deux États membres ont pris la parole, demandant de plus grandes synergies avec le secteur de l'éducation afin d'éviter les doubles emplois. Il a été noté que le CIGEPS fait bon usage des consultations entre les membres entre les sessions, bénéficiant de leur expertise. Cette pratique pourrait être reproduite par d'autres organes.

#### **e. Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB), Comité international de bioéthique (IBC) et Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)**

Il a été noté que les trois entités et le Secrétariat ont été actifs dans la recherche d'améliorations en terme de gouvernance, telles que des réunions conjointes. Il a été souligné que l'ensemble, le CIGB et l'IBC, comptent 72 membres, ce qui semble excessif pour un mandat assez limité. Certains participants ont appuyé l'idée d'avoir un code de conduite / une signature de déclarations publiques d'intérêt par les experts. Un délégué a jugé que les réunions annuelles étaient nécessaires pour assurer la réactivité et des discussions approfondies. La possibilité d'ajuster les mandats des trois organes d'une manière holistique et en examinant les modèles existants de l'UNESCO des rapports aux organes intergouvernementaux des organes spécialisés, a été proposée.

Certaines délégations ont noté les bonnes pratiques suivantes :

- Des réunions conjointes qui créent des synergies et réduisent les coûts
- Une gestion de l'ordre du jour des réunions conjointes pour laisser le temps pour les discussions
- Des réunions communes entre les Présidents

Le Secrétariat de la CIGB/IBC/COMEST a exprimé l'avis que, même si le C/4 et le C/5 ne sont pas mentionnés directement dans les documents de ces organes, le programme de la bioéthique est discuté à la Conférence générale, et par conséquent aligné avec le document programmatique de l'UNESCO. Des notions telles que le laboratoire d'idées, les conseils stratégiques, ainsi que de signaler des questions émergentes, sont liées aux cibles et aux objectifs de l'UNESCO. En ce qui concerne la déclaration publique d'intérêt, il n'y avait aucun consensus suite au vif débat lié à la question sur la souveraineté. L'élargissement du mandat du CIGB nécessiterait un examen attentif, car il a été créé en vertu des lois de l'IBC avec un mandat très précis.

#### **4. Comité du Siège (point 4 de l'Ordre du jour)**

Trois États membres ont pris la parole et ont noté l'évolution positive du Comité du Siège, notamment en matière de transparence entre États membres et le Secrétariat, et concernant la réactivité aux demandes formulées par les États membres. Néanmoins, les non-membres du Comité devraient être mieux informés de ses décisions avant leurs mises en œuvre.

#### **5. Commission océanographique intergouvernementale (COI) (point 5 de l'Ordre du jour)**

Les Délégués ont noté l'autonomie fonctionnelle spéciale de la COI et ses méthodes de travail généralement inclusives et efficaces. Les procédures clairement définies, la haute qualité des documents, et notamment le document provisoire relatif aux décisions à adopter (*Action Paper*), les groupes de travail sessions et intersessions, de composition non limitée, les tâches détaillées pour chaque vice-président avec le soutien d'un membre du personnel dévoué, étaient des facteurs à mettre en évidence.

Un domaine d'amélioration était l'équilibre entre les deux langues de travail, surtout pour ce qui est de la disponibilité des documents techniques en français. En outre, la limitation imposée des mandats pour le Conseil exécutif a été suggérée pour éviter d'avoir des « membres permanents ». Il a également recommandé que les réunions du Bureau soient ouvertes aux observateurs. Une question a été posée sur la composition du Bureau et les groupes électoraux de la COI, qui diffèrent des six groupes électoraux à l'UNESCO.

Les aspects suivants ont été avancés comme étant des bonnes pratiques par les délégations qui ont pris la parole :

- Le document provisoire relatif aux décisions à adopter qui définit les points essentiels et les attentes
- L'agenda annoté
- L'utilisation des technologies de l'information (c.-à-d., toutes les résolutions, ainsi que les amendements, sont immédiatement disponibles en ligne en temps réel)
- L'exercice d'établissement des priorités
- Une coopération étendue avec d'autres organisations internationales,
- Les réunions d'information destinées à communiquer régulièrement avec les États membres
- [L'ancien président est un membre du Bureau pour assurer la continuité]

Le Secrétaire exécutif de la COI a pris acte et apprécié tous les commentaires. Il a déclaré qu'il transmettrait au Président de la COI et aux organes directeurs les commentaires des États membres, en particulier concernant la traduction. Il a expliqué que les groupes électoraux de la COI reposaient sur les océans. La COI n'a reçu aucune proposition de diviser son groupe V pour le moment.

\*\*\*

Le responsable du Secrétariat GBS a fourni des éléments supplémentaires sur les huit domaines identifiés par les Co-Présidents. En ce qui concerne la limitation des mandats, la rotation est souhaitable mais doit aller de pair avec une meilleure mobilisation de la participation car, au cours des élections lors de la Conférence générale, certains sièges restent vacants. Ce fut le cas lors de la 38<sup>ème</sup> session pour le LEG, l'ISU, le MOST et le Comité du Siège.

L'utilisation des six langues officielles de travail est normalement légale selon les règles de procédure de la Conférence générale. Cependant, puisque l'exercice actuel vise à réduire les coûts globaux de la gouvernance, des mesures rentables doivent être privilégiées dans la mesure du possible.

Le changement de périodicité des réunions ne serait possible que si les services des conférences et d'interprétation étaient en mesure d'accueillir une planification accrue. En ce qui concerne le C/4 et le C/5, les OIIs sont mentionnés dans ce dernier mais pourraient bénéficier d'une visibilité accrue probablement avec une section spécifique au sein du C/3 (rapport du DG sur les activités). Enfin, « une même règle ne convient pas à tout le monde » lorsqu'on tient compte des différents mandats des OIIs.

Les Co-Présidents ont remercié le Secrétariat pour sa contribution et ont souligné le besoin de trouver un équilibre entre les spécificités des OIIs d'une part, et l'appel des États membres à un système de gouvernance plus intégré, efficace et cohérent d'autre part. Ils ont également remercié tous les délégués pour les riches discussions et ont informé qu'un résumé informel serait préparé et distribué en temps voulu. La séance a été levée.

**Participants: 82** États membres et une organisation intergouvernementale